

AFFICHÉ LE

21 NOV. 2023

en l'Hôtel du Département

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 005-220500011-20231109-AU231109066-AU

CONSEIL DÉPARTEMENTAL REUNION DU 7 NOVEMBRE 2023

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD

Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mme Carole CHAUVET ayant donné pouvoir à M. Marc VIOSSAT

Mme Gaëlle MOREAU ayant donné pouvoir à M. Gérard NICOLAS

Mme Bernadette SAUDEMONT ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie BERNARD

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Aménagement d'un giratoire à l'intersection des RN 85 et RD 942, dit rond-point de Tallard, visant à améliorer à la fois la desserte des stations et vallées du Nord des Hautes-Alpes, l'aire gapençaise et la vallée de l'Ubaye.

Le Conseil Départemental adopte, à l'unanimité des membres présents, la motion ci-après, déposée par le Groupe de la Majorité Départementale.

Considérant

Qu'un projet de création d'un rond-point à l'intersection des RN 85 et RD 942, à Tallard, dont la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) possède la maîtrise d'ouvrage, a été arrêté en 2019,

Considérant

Que l'objectif de cet aménagement est d'améliorer et de fluidifier les échanges entre la route nationale et le réseau routier départemental, tout en assurant une meilleure régulation du trafic pour réduire les épisodes de congestion et de ralentissement, notamment lors des périodes de flux touristiques et à chaque pic de saison,

Considérant

Que la RD 942 est l'axe privilégié pour rejoindre la ville de Gap, les stations de montagne du Champsaur et du Nord des Hautes-Alpes depuis la sortie de l'A51

(Orcières-Merlette, Les Orres, Vars-Risoul, Puy-Saint-Vincent, Serre Chevalier, Montgenèvre, pour ne citer que les plus importantes), la vallée de l'Ubaye. Ce, aussi bien l'été que l'hiver et qu'il est donc important de sécuriser et fluidifier le trafic sur cet axe,

Considérant enfin

- Que le projet porté par la Dreal est prévu depuis plusieurs années mais qu'est attendu un engagement ferme de démarrage des travaux ;
- Qu'en l'état, il est prévu d'aménager un giratoire en lieu et place de l'actuel tourne à droite en direction de Tallard ;

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes, réuni ce mardi 7 novembre 2023, par la voix de son Président Jean-Marie BERNARD, de son vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, Arnaud MURGIA, et de son vice-Président chargé des routes, Marcel CANNAT, demande à l'État :

- de lui faire part dans les meilleurs délais du calendrier de réalisation de cette opération, faute de quoi il sera fondé à en demander la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- d'accélérer cette réalisation au vu de l'urgence économique et touristique que représente ce projet d'amélioration des dessertes de l'aire Gapençaise, du nord des Hautes-Alpes mais aussi de l'Ubaye ;
- de prendre en compte toutes les hypothèses et options permettant à l'avenir de désengorger ce point noir de la circulation dans notre département ayant un impact fort sur l'économie touristique de nos vallées et stations.

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes, déjà engagé pleinement dans la candidature des Alpes Françaises aux Jeux Olympiques de 2030, rappelle également sa forte volonté de tout mettre en œuvre en faveur du développement économique et touristique des Hautes-Alpes et pour le désenclavement de ses stations de sport d'hiver et de ses vallées. En prenant cette position, le Conseil départemental rappelle que ces dossiers de desserte du territoire n'ont que trop longtemps fait partie du débat public sans jamais voir de véritable concrétisation et qu'il est désormais temps d'agir.

Le Président du Département
Signé électroniquement par Jean-Marie BERNARD
Date de signature : 10/11/2023
Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD